

PROGRAMME

MISE EN PLACE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION-CPF : QUELS IMPACTS SUR LES PRATIQUES DE FORMATION ?



Mardi 04 Juin 2019

À l'HÔTEL ETHIC ETAPE J. MONNET
5 Rue Jean Monnet
41200 ROMORANTIN

<u>Intervenant</u>: Vincent CIBOIS





Public concerné:

Directeurs, Responsables et chargés de formation, agents en charge du CEP

<u>Inscriptions</u>:

www.anfh.fr/centre

<u>Tout sur le CPF</u>: <u>www.anfh.fr/thematiques</u> La loi n°2016-1088 du 8 août 2016 dite Loi « Travail » et l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 ont ouvert la voie à une transposition du compte personnel de formation-CPF dans la fonction publique hospitalière-FPH. L'ordonnance a été suivie au cours du premier trimestre 2017 par un décret d'application, une circulaire ainsi qu'une note d'information en date du 16 février 2018 qui régissent la mise en place de ce dispositif dans les établissements.

Cette réforme, comme celle de 2014 dans le secteur privé dont elle s'inspire pour partie, transforme en profondeur les pratiques, les jeux d'acteurs et les mécanismes de gestion de la formation. La journée tentera de répondre aux nombreuses interrogations tant sur le plan juridique que technique ou méthodologique :

Quelle place accorder au CPF dans mon plan de formation?

Comment le financer ?

Quelle(s) marge(s) de manœuvre a mon établissement et quelles stratégies mettre en place ?

Quelle place accorder au dialogue social autour de ce nouveau droit ?



PROGRAMME

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION - CPF

08h45 : Accueil café

09h15 : Ouverture de la journée

9h20-11h00 : Rappel du cadre général de mise en œuvre du CPF

Sectifs CPF: contenu et objectifs

Objectif général de mise en œuvre, public bénéficiaire, contenu du CPA

Capitalisation et alimentation du compte

Calcul des droits selon les bénéficiaires, droits DIF, modalités d'alimentation du compte

Modalités de mobilisation du compte

Modalités d'utilisation du compte (accord de l'employeur, cas de refus, cas d'opposabilité à l'employeur, éligibilité au CPF, articulation avec d'autres dispositifs...)

11h15 - 12h30 : Mise en œuvre du CPF

♥ Financement du CPF dans la FPH

♦ CPF et transition professionnelle

Transférabilité des droits, modalités de mise en œuvre et de financement

Strategie CPF et Conseil en Evolution Professionnelle

Le CEP : un appui à la mise en œuvre du projet professionnel de l'agent, rôle des établissements et de l'ANFH

Le CPF: panorama des enjeux et impacts pour les acteurs

12h30 - 14h00 : Déjeuner



14h00 – 16h50 : Ateliers pratiques en sousgroupes :

Atelier 1 : Les actions à mettre en place dans notre GHT pour conduire la mise en

place du CPF

Atelier 2 : Quelle stratégie financière pour notre

GHT (priorités, modalités) ?

16h50 : Clôture de la journée



